

Dimanche le 31 mai 2015

Saint-Cyprien-de-Napierville

**Commission d'enquête par le Bureau d'Audiences Publique sur l'Environnement
(BAPE)**

Lettre adressé à :

M. Denis Bergeron, président du BAPE
M. John Haemmerli, commissaire du BAPE

Sujet :

Parc éolien Saint-Cyprien-de-Napierville

Messieurs Bergeron et Haemmerli,

Je m'appelle Werner Van Hyfte et je suis producteur agricole œuvrant dans la grande culture. J'ai grandi sur une ferme laitière et déjà petit, j'étais intrigué par le monde agricole ainsi que l'aéronautique. J'ai fait une formation d'entretien d'aéronefs à l'école National d'Aérotechnique et j'ai travaillé 3 ans dans le domaine. En 1997, je donne ma démission et m'inscris au CEGEP pour suivre une formation de GEEA (gestion d'exploitation d'entreprise agricole). Depuis 1999, je suis résidant de Saint-Cyprien-de-Napierville où je cultive une terre. Je suis une relève non-apparentée c'est-à-dire que cette ferme n'était pas à mes parents. Les valeurs agricoles ont toujours occupées une place très importante dans ma famille. Le bon voisinage, le respect d'autrui et de l'environnement ainsi que le sens des responsabilités envers les ressources non renouvelables m'ont toujours guidé lors de mon cheminement.

Par ce texte, j'aimerais vous transmettre mes craintes face au projet éolien controversé dans les terres agricoles. En 2011, j'ai assisté au déroulement du projet éolien de Saint-Valentin qui se trouve à environ 3-4 km de chez moi vers l'est. Cette option a été rejetée par le gouvernement suite au BAPE qui ne la recommandait pas. Je dois vous admettre que je croyais que le projet de Saint-Cyprien était refusé en même temps.

Le promoteur a très peu informé les citoyens de son projet. Il a forcé la municipalité d'accorder les permis requis et ni lui, ni la municipalité n'a fait de référendum en bonne et due forme pour se soucier de l'acceptabilité sociale. EDK a établi son projet sur l'extrémité de la MRC des-Jardins-de-Napierville sans jamais prendre en considération la règlementation de la MRC voisine (MRC du-Haut-Richelieu). Je suis voisin immédiat du parc éolien et le seul téléphone que j'ai reçu était un sous-contractant d'EDK qui me demandait mes sources d'études sur lesquelles j'avais amené des questions. J'ai reçu également, par écrit d'EDK, une réponse à ma question confirmant

que le village de Lacolle était à 2.5 km et non à 4 km comme dans l'étude d'impact. Sinon personne n'est venu me voir. Dans leur étude d'impact, ils oublient la ferme porcine de madame Huguette Trudeau sur la Grande Ligne, ils oublient la piste d'atterrissage et de décollage d'avions qui est à 850 mètre à l'est de l'éolienne 8, ils présentent des photos de simulations de paysages avec des éoliennes à Lacolle avec une pose qui donne vers l'est alors que le parc est vers l'ouest et j'en passe. Ils minimisent tout les impacts que va avoir le projet sur les citoyens, l'agriculture et la faune. Le seul argument qui pousse le promoteur et les propriétaires signataires à cet acharnement, c'est l'argent. Ne soyons pas dupe, tout le monde sait que ce projet est déficitaire et que c'est tout les Québécois qui payeront la note.

J'ai été étonné par la réponse de l'urbaniste de la MRC des-Jardins-de-Napierville lorsqu'il disait que son RCI a été élaboré pour ne pas paraître abusif et ainsi éliminer les projets éoliens. On sait que les éoliennes doivent être à 2000 mètres des zones urbaines et des lieux protégés mais seulement à 750 mètres des résidences rurales. Pourtant les MRC du-Haut-Richelieu et du Haut-Saint-Laurent, qui entourent la MRC des-Jardins-de-Napierville, sont beaucoup plus strictes et amène la même protection à tous les citoyens. N'est-il pas primordial de penser à la sécurité avant l'argent.

Une éolienne est un appareil mécanique qui nécessite des entretiens. Tout ce qui est mécanique a une durée de vie et est propice aux défaillances et aux pannes. Durant la séance de questions au BAPE, le ministère de l'environnement nous a confirmé que certaines éoliennes ont perdu des pales ou que d'autre ont pris en feu. Considérant également que, durant l'hiver, les pales projettent de la glace, je ne comprends pas qu'une zone tampon ne soit pas exigée autour d'un parc éolien. Une zone qui serait signée sous option et qui assurerait la sécurité pour le promoteur et la connaissance pour le producteur des conséquences à cultiver proches de ces machines.

Durant la période de questions au BAPE, j'ai parlé des effets néfastes que le parc éolien amène sur une piste d'avion et ce, surtout lors de l'atterrissage et le décollage des appareils. Je suis surpris de voir que dans les documents déposés par le promoteur (DA9), il considère que l'aérodrome en question n'est pas une piste d'atterrissage en opération. L'étude a été réalisé avec des images de Google Earth et personnes ne s'est déplacé pour constater la réalité. Je peux vous assurer que depuis que je suis résident de Saint-Cyprien, j'ai toujours vu des avions décoller et atterrir de chez mon voisin et ce à chaque année. On peut même voir le soir, de chez moi quand les récoltes ne sont pas trop hautes, les lumières qui longent la piste.

Dans une lettre signée par M. John Bud Morris dans le journal Coup d'œil du 25 mars 2015, il est écrit et je cite « vous êtes nos voisins et nous espérons développer une relation positive avec vous ». Comment pouvons-nous développer une relation positive avec un promoteur qui ne nous respecte pas? Selon moi, s'il était respectueux, il dirait au moins qu'il déplace l'éolienne 8 vers l'ouest pour minimiser l'impact à la piste. La 8 est celle qui est la plus proche de la piste, c'est-à-dire à 850 mètres.

Un projet comme celui présenté par EDK amène son lot de problèmes dans le monde agricole. Le promoteur nous a répété à mainte reprise que les chemins d'accès sont presque déjà tous existants. Il ne signifie pas, par contre, que les chemins de ferme, qui vont passer de 12 à 6 mètres après la construction, font normalement 4 mètres de large. Il y a 5.6 km de chemin déjà existant qui seront utilisés pour se rendre aux éoliennes. Si on rajoute les 2 mètres en largeur à ces chemins, nous venons de perdre 1,12 hectares supplémentaires de terres cultivées. Le promoteur parle aussi dans le volume quatre que les fondations sans pieux vont nécessiter près de 800 mètres cubes de ciment au lieu des 400 dans le volume un. Je ne comprends pas qu'ils puissent enfouir la grande partie du béton après la vie utile du projet car cela ne respecte pas le règlement 66 du ministère de l'environnement.

Il ne faut pas oublier tous les autres problèmes que ça va amener à l'agriculture comme la compaction des sols, la poussière sur les cultures, les problèmes de circulations sur le rang, le morcellement des terres, le saccage des systèmes de drains sous-terrain, la perte d'accès de pulvérisation par avion ou d'utilisation de drones, la battance créée par l'eau qui ruisselle le long des pales et est éjectée au sol, la glace projetée sur les cultures établies en hiver, les pertes de droits de construction reliés aux distances séparatrices à respecter face aux éoliennes, l'effet stroboscopique causé par les pales et les lumières qui dérangent la concentration lors de travaux dans les champs, l'assèchement prématuré d'une partie du champ causé par le sillage etc. Évidemment le plus grand problème qu'amène le promoteur est la perte de surface cultivable d'une excellente terre agricole.

Un groupe de producteurs agricoles, dont je fais partie, est allé rencontrer le député Stéphane Billette qui est aussi whip en chef du gouvernement libéral. M. Billette nous a cités à plusieurs reprises que l'acceptabilité sociale est primordiale dans un dossier comme celui-là. Il nous a expliqué que le gouvernement considère l'acceptation sociale comme essentiel pour la continuité d'un projet d'un parc éolien.

Nous savons très bien que le Québec est en surcapacité de production électrique. Le seul moment où il peut être en carence est durant les pics de froid en hiver et c'est à ce moment que l'éolien est le moins efficace. Le Québec est réputé pour sa force de courant hydro-électrique qui est déjà verte, économique et efficace à 100% du temps. Pour ce qui est de l'éolien, on ne règle rien, on investit dans un système efficace à seulement 30%. Hydro-Québec nous a dit qu'ils ont retenu le projet car il était dans les moins dispendieux à réaliser. Par conséquent, ont-ils calculé les pertes dans la communauté comme par exemple la diminution des valeurs immobilières?

D'après le journal La Terre de Chez-Nous du 26 mai 2015, le Québec a perdu 40000 ha de zone agricole depuis 10 ans. C'est l'équivalent de l'île de Montréal qu'on perd à tous les dix ans. Avons-nous encore les moyens de perdre d'excellente terre de type 2 pour un projet que je qualifie d'illogique et non-viable? Personne ne pourrait avoir d'autorisation pour cultiver du maïs, du soya ou du blé sur le terrain du jardin botanique de Montréal et ce même si la terre est d'une qualité exceptionnelle. Pourquoi alors un promoteur peut-il venir s'établir sur nos terres agricoles, y couler du ciment et

installer des machines gigantesques sous prétexte que le vent est favorable pour son projet?

Je suis tourmenté par notre beau paysage rural qui va être ravagé, des milliers d'oiseaux qui risquent d'être tués lors des saisons de migrations. Les chauves-souris nous font économiser une fortune en dollars d'insecticides (3.7 milliards de dollars en Amérique du nord selon le site Plantwise) et nous les mettons en danger avec ce projet égoïste. Il est immoral et sans valeur humaine de prendre une population en otage pour satisfaire une soif d'argent. Situé à environ 880 mètres d'une éolienne, je m'inquiète pour mes enfants, en sachant très bien qu'ils sont plus sensibles aux infrasons et aux problèmes d'insomnies qu'un parc éolien apporte. Nous l'avons vécu lors de nos vacances en 2014, nos chambres étaient situées proche d'un parc de 8 éoliennes et nous étions obligés de fermer les fenêtres à cause du vrombissement durant la nuit.

D'ici 2050, le monde aura besoin de 60% plus d'aliments. Le Québec compte plus de 98% de sa surface qui est inculte. Nous sommes choyés de pouvoir travailler sur le maigre 1.8% de terre arable qui nous reste dans une région agricole des plus prospères de notre province. Pour moi, il est inconcevable, par rapport à mes valeurs, d'accepter le saccage d'une ressource indispensable et non-renouvelable. En tant qu'agriculteur, je dois améliorer, entretenir, protéger et veiller à la pérennité de mes terres. Je crois que ce projet va amener des pertes qui, à mon humble avis, est un abus considérable de notre patrimoine collectif. J'ai été élevé sur une ferme laitière avec des valeurs agricoles que je veux, à mon tour, transmettre aux prochaines générations. Pour moi, ça veut dire que je dois garder la vocation de la terre et empêcher tout promoteurs de s'y installer peu importe le projet et peu importe le prix. Je veux que mes enfants puissent vivre et continuer en agriculture s'ils le désirent, dans un milieu qui ne sera pas contrôlé par une industrie non-agricole. Je ne cultive pas ma terre mais celle de mes enfants pour que demain, eux aussi puissent manger à leur faim.

Je vous ai présenté quelques raisons parmi tant d'autres qui me positionnes, monsieur le président et monsieur le commissaire, à être fermement contre le projet éolien de Saint-Cyprien dans les terres agricoles de notre région.

Fin du document.

Werner Van Hyfte
(tech.TEA, tech. GEEA)